

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2014 À 18 h 00 À ASPRES SUR BUÈCH PROCÈS-VERBAL

Présents : M^{mes} Christine DELORME, Marie-France DURAND, Odile DURAND, Céline PIERROT, Françoise PINET.
MM. Roger AQUINO, Louis BEGOU, Jean-Paul BELLET, Gilles BLANCHARD, Jean-Pierre BRIOULLE, Roger CANDY, Jean-Louis CORNAND, Jacques FRANCOU, Jean-Pierre GAUTHIER, Michel MANET, Robert RICHIARDONE, Sébastien SIMION, Gilles TOURTET, Michel TRUC, Jean-Claude VALLIER.

Pouvoirs : Mme Christiane ACANFORA à M Jean-Louis CORNAND

Secrétaire de séance : Jean-Paul BELLET

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Françoise PINET, présidente sortante, qui a accueilli les membres du conseil communautaire ci-joints (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

ELECTION DU PRÉSIDENT

❖ Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L 5211-9 du CGCT), il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 20 conseillers présents et 1 pouvoir. Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président, il a rappelé qu'en application de l'article L 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage au 3^{ème} tour, le plus âgé est déclaré élu.

❖ Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Gilles TOURTET et Sébastien SIMION.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

❖ Déroulement de chaque tour de scrutin

Le président de séance a appelé chaque conseiller, qui, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

❖ Résultats du premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 21
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
FRANCOU Jacques	11	Onze
PINET Françoise	10	Dix

❖ Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Jacques FRANCOU ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour a été proclamé président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DES VICE PRÉSIDENTS

Sous la présidence de M Jacques FRANCOU, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le précédent (article L 2122-4 du CGCT et L 2122-7 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L 5211-8 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L 5211-10 du CGCT, la communauté de communes du Haut Buëch peut disposer d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 5 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à trois (3) le nombre de vice-présidents.

❖ **Élection du premier vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

❖ **Résultats du premier tour de scrutin**

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote: 0
- Nombre de votants : 21
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 3 blancs
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 11

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PINET Françoise	18	Dix huit

❖ **Proclamation de l'élection du 1^{er} vice-président**

Mme Françoise PINET ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, a été proclamée 1^{ère} vice-présidente et a été immédiatement installée.

❖ **Élection du 2^{ème} vice-président**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

❖ **Résultats du premier tour de scrutin**

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote: 0
- Nombre de votants : 21
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 3 blancs
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 11

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Louis CORNAND	18	Dix huit

❖ **Proclamation de l'élection du 2^{ème} vice-président**

M. Jean-Louis CORNAND ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

❖ Élection du troisième vice-président

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

❖ Résultats du premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote: 0
- Nombre de votants : 21
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 8 blancs
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 11

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre BRIOULLE	13	Treize

❖ Proclamation de l'élection du 3^{ème} vice-président

M Jean-Pierre BRIOULLE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, a été proclamé 3^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Mme Christiane ACANFORA, MM Roger AQUINO, Jean-Paul BELLET, Michel TRUC et Jean-Claude VALLIER ont été élus membre du bureau.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Sont élus à l'unanimité :

- Titulaires : Mme Françoise PINET, Mm Jean-Paul GAUTHIER, Jean-Paul BELLET,
- Suppléants : Roger AQUINO, Jean-Pierre BRIOULLE, Frédéric PHILIP.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES

Sont élus à l'unanimité :

❖ Centre Intercommunal d'Action Sociale

- Mmes ACANFORA Christiane, Françoise PINET, Mm Roger AQUINO, Jean-Paul BELLET, Jean-Pierre BRIOULLE, Jean-Paul GAUTHIER, Michel TRUC, Michel MANET.

❖ **Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buëch et de ses affluents**

- Titulaires : Mme Marie-France DURAND, M Jean-Paul BELLET
- Suppléants : MM Jean-Louis CORNAND, Michel MANET

❖ **Syndicat Mixte Intercommunal des Activités de Randonnée**

- Titulaires : Mme Odile DURAND, M. Roger CANDY
- Suppléants : Mme Christiane ACANFORA, M. Frédéric PHILIP

❖ **Centre Social Rural du Haut Buëch**

- Mme Françoise PINET

❖ **Office Intercommunal du Tourisme d'Aspres sur Buëch**

- Titulaire : M. Roger CANDY
- Suppléante : Mme Françoise PINET

❖ **Provence des Montagnes**

- Titulaire : Mme Françoise PINET
- Suppléante : Mme Christine DELORME

❖ **Mission Jeunes**

- Mme Céline PIERROT

❖ **Comité d'Expansion des Hautes-Alpes**

- M. Jean-Pierre BRIOULLE

❖ **Caisse Nationale d'Action Sociale**

- M. Jacques FRANCOU

❖ **Pays Sisteronais Buëch**

- Titulaire : M. Jean-Pierre BRIOULLE
- Suppléante : Mme Françoise PINET

Fin de la séance à 19 h 00.

Christiane ACANFORA

Roger AQUINO

Louis BEGOU

Jean-Paul BELLET

Gilles BLANCHARD

Jean-Pierre BRIOULLE

Gilles BLANCHARD

Jean-Paul BELLET

Roger CANDY

Jean-Louis CORNAND

Christine DELORME

Marie-France DURAND

Odile DURAND

Jacques FRANCOU

Jean-Pierre GAUTHIER

Michel MANET

Céline PIERROT

Françoise PINET

Robert RICHIARDONE

Sébastien SIMION

Gilles TOURTET

Michel TRUC

Jean-Claude VALLIER